

COMMENT TÉLEZ-VOUS ?

Editeur responsable : Benoit Goossens



OCTOBRE 1996

Bureau de dépôt

Bruxelles 5 à 1050-Bruxelles

Périodique mensuel de l'Association des Téléspectateurs Actifs (A.T.A.)

ATA a.s.b.l. • Rue Américaine, 106 - 1050 BRUXELLES

Tél. : 02/ 539 19 79 (du lundi au vendredi de 10H à 13H) • FAX : 02/ 539 19 79.

L'A.T.A. lance un

ultimatum à RTL TVI.

Jusqu'à présent, chaque infraction a coûté 25.000 FB aux serveurs fautifs. Sur le télétexte de RTL TVI, l'A.T.A. a comptabilisé 45 présentations de 0900 sans mention de leur tarification...

L'A.T.A. a proposé un délai de dix jours à la chaîne privée pour se mettre en ordre, sinon elle portait plainte à 45 reprises...

(voir page 10)



Sommaire

Jean-François Istasse,
Parlementaire Socialiste,

Raymond Langendries,
Président de la Chambre (PSC),

Louis Michel,
Président du PRL,

et Jacky Morael,
Secrétaire fédéral d'ECOLO,

répondent
à 5 questions de l'A.T.A.

(Pages 5 à 8)

LE 12H45 DE LA RTBF :

ILLÉGAL ?

(page 3)

Supplément spécial

de 12 pages

Violence gratuite à la télévision :



Inertie
en Communauté Française

Edito

La télévision joue un rôle important dans les "affaires" qui éclatent en Belgique depuis la mi-août. Les magnétoscopes de l'A.T.A. ont fonctionné sans relâche ! Nos réflexions sont multiples, tant positives que négatives, un peu comme les lettres parues dans les courriers des lecteurs de la presse écrite, dont nous vous proposons un échantillon dans notre nouvelle rubrique "Lettres de télé-spectateurs", en page 12.

Nous préférons attendre encore un peu pour vous livrer nos réflexions sur ce vaste dossier. Mais, dès à présent, que les parents des victimes sachent que nous apprécions et soutenons la manière dont ils ont utilisé jusqu'à présent les médias pour partager avec les autres citoyens leurs revendications.

Dans le présent numéro, nous abordons un autre sujet complexe, celui de la violence gratuite sur le petit écran. Notre ASBL veut à tout prix éviter d'apparaître comme un groupe de pression anti sexe et anti violence, comme il en existe tant dans les pays anglo-saxons. Nous voulons également éviter toute atteinte à la liberté d'expression des médias. Mais nous ne pouvions pas faire l'impasse sur ce thème important.

Nous sommes fiers de vous informer que, lors de la réunion de rédaction qui préparait le présent numéro, nous n'avons pas réussi à nous mettre d'accord sur des positions communes. Ceci prouve la diversité d'opinion des personnes qui confectionnent le présent journal.

Néanmoins, plusieurs choses nous réunissent. Nous aimons la télé-

vision et la regardons souvent. Nous ne nous apparentons donc pas à ces groupes de pression qui se battent globalement contre la violence à la télévision... sans regarder de façon attentive ce qui se passe sur le petit écran.

D'autre part, nous avons fait un effort important pour tenter de faire le point sur les nombreuses propositions qui s'envisagent aux quatre coins de la planète.

Enfin, nous avons voulu faire le point sur ce qui se passe concrètement en Communauté Française.

Notre dossier sur la violence gratuite à la télévision nous démontre que chez nous, il ne se passe pas grand chose... Lorsque des réglementations existent, elles ne sont pas appliquées et aucune autorité ne sanctionne les errements des chaînes. Voilà pourquoi probablement, en dehors d'un travail d'éducation aux médias, la façon la plus efficace de s'opposer à la violence gratuite audiovisuelle, c'est de se battre pour que le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) voit ses attributions largement accrues.

C'était le thème de l'une des questions à propos desquelles nous avons invité les partis politiques à se positionner, à la veille des dernières élections législatives. Bien entendu, l'A.T.A. ne se contente pas de promesses. Un an après, nous avons reformulé cinq questions, dont celle sur l'évolution du CSA, aux présidences des différents partis. Nous vous proposons, dans le présent journal, leurs réponses.

Bonne lecture à tous,

Benoit GOOSSENS,
Président.

Antennes paraboliques DISCRIMINATION

Les communes ne dépensent pas un sous pour les antennes paraboliques, mais par contre elles aimeraient bien en faire leur nouvelle poule aux œufs d'or. On ne peut légalement s'opposer au fait que les autorités communales lèvent des taxes mais, par contre, on peut s'interroger sur le fait que celles-ci soient si différentes, selon les communes où elles sont adoptées. A Bruxelles, par exemple, chaque année, un habitant de Koekelberg devra s'acquitter de la somme de 10.000 FB, un Schaerbeekois ou un Woluwé-Saint-Lambertien, 5.000 FB, et un Jettois, 1.500 FB...

Par contre, à St Josse-Ten-Noode, aucune taxe n'a été levée mais, depuis juillet 1994, un permis pour la pose des antennes parabo-

liques est obligatoire. Coût : 3.000 FB. Heureusement, cette somme se paie une seule fois. Il est également interdit de placer les antennes en façade. Peu d'habitants ont, jusqu'à présent, régularisé leur situation, peut-être parce que ce sont les propriétaires des immeubles qui doivent faire la démarche. Or, la commune de St Josse est habitée par de très nombreux immigrés qui apprécient les paraboles mais qui sont généralement locataires. La commune a décidé de sévir. Elle l'a rappelé dans plusieurs toutes-boîtes diffusés chez ses administrés. La note pour les récalcitrants sera salée : outre le paiement du permis, il doivent s'attendre à des frais d'ouverture de dossier (de 2.200 FB à 15.200 FB) plus une amende de 30.000 FB...

Javas : pourquoi pas au prime time...

Au cours de la réunion de septembre de l'Atelier Culture et Télévision (voir dossier "Huit minutes et puis s'en vont ?", Comment Télé-Vous ? n°25), au moins deux propositions intéressantes ont été présentées. Gérard Lovérius, le Directeur de la télévision, a proposé de présenter aux réflexions et critiques de cette assemblée, dès qu'il sera peaufiné, le projet de la grille d'Arc-en-Ciel. Celle-ci sera, dans quelques mois, la 3ème chaîne TV de la RTBF avec une connotation culturelle et "éducation permanente" approfondie, lorsque les publicités et les émissions sportives spécifiques de la RTBF occuperont des "fenêtres" quotidiennes dans les programmes d'Eurosport International.

D'autre part, comme les nouvelles heures de diffusion de "Javas" ne satisfont toujours pas le "monde culturel" puisqu'elles sont exclues du prime time, il a été décidé de mener une enquête sur cette problématique. Les résultats de celle-ci seront analysés conjointement par les représentants de la RTBF et les membres de l'Atelier. Il apparaît que le poids de

l'audimat est tel –on ne peut pas perdre d'auditeurs car il est très difficile de les reconquérir– qu'il devient impossible à la RTBF de prendre des risques. Puisqu'aucune émission culturelle n'a jusqu'à présent attiré un très vaste public au prime time, il est impensable de donner sa chance à un nouveau projet de ce type. Certains se demandent, dès lors, face à pareil calcul exclusivement économique, qu'est-ce qui, dans le domaine des émissions culturelles, différencie encore la RTBF et RTL TVI, et pourquoi le Service Public reçoit-il, dans ce cas-là, une dotation de la Communauté Française...

Bande- annonce trompeuse

La bande-annonce du film "Les Silences du Palais" pour l'Ecran Témoin du lundi 9 septembre nous le présentait en version originale sous-titré français. Hors, le soir de sa diffusion, c'est en doublage français qu'il fut diffusé sur la Une. Il ne restait donc plus qu'à essayer 21 pour peut-être y découvrir la version originale, mais ce soir-là, 21 diffusait le meeting d'athlétisme de Sarajevo.

Pub et service public flamand

La BRTN, la télévision flamande de service publique, va devoir mettre en place des réformes importantes et difficiles.

Néanmoins, il ne sera pas –actuellement– touché à un acquis, le fait que la publicité commerciale n'y est toujours pas autorisée.

La BRTN, avec la BBC, serait-elle le "modèle" européen ?

Le Parlement de Strasbourg vient en effet, à la mi-septembre, d'adopter par 213 voix contre 144 le rapport Tongue qui prône notamment, pour la survie de l'audiovisuel public, un financement stable peu subordonné à la publicité.

Collaborations

La vie quotidienne de l'A.T.A. est faite de nombreuses collaborations avec des interlocuteurs extérieurs.

Le périodique "Triologue" de la FAPEO (Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel) nous offre une tribune à chaque parution.

Le nouveau Magazine d'écologie et de société "Imagine" nous a interrogé sur le Sidaction.

BMMA (Belgian Management and Marketing Association) a invité l'un de nos représentants à débattre avec Alain Flausch, le Directeur Général de IP, la régie publicitaire notamment de RTL TVI. Le débat s'intitulait "La télé prend-elle en compte le téléspectateur ?" et était animé par Patrick Weber, le rédacteur en chef du mensuel Média Marketing.

L'A.T.A. est également invitée à traiter du faux en télévision dans le cadre du cours "critique historique appliquée aux médias modernes" d'Anne Morelli à l'Université Libre de Bruxelles.

LES MIDIS DE L'AUDIOVISUEL

La neuvième séance des "Midis de l'audiovisuel" se déroulera le
mercredi 23 octobre de 12H30 à 14H
au Forum de la Fnac Bruxelles,
à City 2, Rue Neuve.

ENQUÊTE SUR LE JOURNAL TÉLÉVISÉ avec Alain Gerlache (RTBF)

Notre invité, interviewé par les représentants de l'Association des Téléspectateurs Actifs (A.T.A.), sera Alain Gerlache, rédacteur en chef au Journal Télévisé, également animateur du débat politique du dimanche midi, "Mise au point", et intervieweur de "A bout portant", la nouvelle émission qui propose, chaque vendredi après le JT de 19H30, une rencontre avec la personnalité qui s'est illustrée durant la semaine écoulée.

Ensemble, nous verrons comment se prépare le journal télévisé et nous aborderons diverses questions relatives à la déontologie journalistique. Les journalistes sont-ils sous influence politique ? La tentation du sensationnel serait-elle moins forte dans une télévision de service public qui serait uniquement financée par la dotation ? Explique-t-on encore suffisamment les enjeux des infos ? Y-a-t-il de la violence gratuite au JT ?

CASSE-CROÛTE GRATUIT



L'entrée est gratuite et une collation sera offerte aux personnes qui annonceront leur venue
au plus tard la veille de l'activité, au (02) 209.22.27



Association des Téléspectateurs Actifs

A l'attention de Monsieur Hollander, Président,
aux bons soins de Monsieur Vosters, Secrétaire,
Commission d'Ethique de la Publicité,
Direction Générale de la Culture et de la Communication,
Bd Léopold II, 44,
1080 Bruxelles.

Bruxelles, le 19 septembre 1996,

Monsieur le Président,

Par la présente, nous portons plainte contre la RTBF concernant son nouveau JT de 12H45 car le Service Public y contrevient à son obligation de ne pas couper par de la publicité, ni de sponsoriser ses émissions d'informations.

Comme cela se pratiquait autrefois, la RTBF a intégré, pour ce 12H45, la séquence météo à l'intérieur du JT de 12H45 et celle-ci est actuellement sponsorisée, ce qui est illégal.

Nous savons que la RTBF va réagir en affirmant qu'elle a mis en place 3 programmes distincts : à 12H45 : les titres, à 12H47 : la météo sponsorisée et, enfin, à 12H50 : le JT.

Jean Couchard note, à ce sujet, dans son article paru, ce 11 septembre, dans l'hebdomadaire Le Ligeur : "Alors que la gigantesque promotion consentie pour le nouveau journal l'annonce à 12H45, il débute en réalité à 12H50... Le résultat à l'antenne, d'un point de vue téléspectateur, est bien celui d'un spot au beau milieu du journal... Une belle hypocrisie juridique."

Dans la promotion de ses programmes, nous devons bien constater que c'est la RTBF elle-même qui annonce que son J.T. démarre à 12H45, ce qui correspond à l'heure où François De Brigode annonce les titres du journal. Et cette affirmation de la RTBF a pour conséquence que le sponsoring se trouve inclus dans son émission d'information.

L'affirmation que la première édition du J.T. est fixée à 12H45 se retrouve :
- a : dans la campagne publicitaire "12H45. Tiens, c'est déjà l'heure du J.T." : affichage, presse quotidienne et hebdomadaire. Extrait de la pleine page publicitaire parue notamment dans Le Soir du 2 septembre 96 : "12H45. Le 1er J.T. de la journée", "...Dès 12H45, toute l'info. Y compris la bourse et la météo".

- b : dans les autopromotions diffusées dans les programmes radio et TV de la RTBF,
- c : dans les déclarations des journalistes de la RTBF qui annoncent régulièrement, à la fin des JT de soirée, que le JT du lendemain midi est fixé à 12H45.

Suite à ces constats, nous demandons :

1 : que la RTBF soit sanctionnée pour cette faute extrêmement grave qui consiste à introduire du sponsoring dans une émission d'information. Pourriez-vous nous indiquer quelle forme prendra cette sanction ?

2 : que la RTBF interrompe cette pratique illégale immédiatement.
Selon nous, deux solutions s'offrent à elle : soit elle supprime tout sponsoring à l'intérieur de son J.T. de 12H45, soit elle débaptise celui-ci et l'appelle désormais le 12H50. Dans ce cas-là, effectivement, la météo sponsorisée ne sera plus incluse dans le programme d'information proprement dit. Il restera cependant un problème : la RTBF, en séparant les titres du J.T. du corps du J.T. lui-même, devra prouver qu'il s'agit de deux émissions successives et non pas d'une même émission déclinée artificiellement en deux parties pour introduire du sponsoring.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions, Monsieur le Président, de croire en l'expression de nos sentiments les plus cordiaux.

Benoit Goossens,
Président de l'A.T.A.

Sidaction belge 1/12/96

«INTENTION ...RÉELLE»

Lors de la conférence de presse spéciale sur le Sida pour le 1er décembre, émission prévue en collaboration avec RTL TVI, puisque les deux chaînes belges n'avaient pris part au Sidaction français du 6 juin

dernier. Nous nous étonnions, en effet, de ne pas voir cité cette activité dans la liste des "événements" de la saison (La Fureur de Lire, Opération 11.11.11., etc.) proposée par le dossier de presse. Voici sa réponse : «Il n'y a rien de neuf dans ce dossier. C'est vrai que c'est une intention que nous avons exprimée qui reste tout à fait réelle. Nous avons de nombreux contacts pour l'instant, notamment pour la retransmission des funérailles de Julie et Mélissa avec RTL TVI. La période de vacances n'a pas été propice pour faire avancer les choses».

Confirmation : JARDIN DÉMOCRATIQUE

Dans le n°25 de "Comment Téléze-Vous?", nous avons publié une lettre de Claude Delacroix qui reprochait au rédacteur en chef de Ciné Télé Revue d'avoir publié un article qui affirmait qu'il avait interdit au "Jardin Extraordinaire" d'émettre une réflexion critique sur des problèmes actuels tels que la crise de la vache folle.

Il achevait sa missive en affirmant : "...je suppose que Mme Claudine Brasseur se fera un plaisir de démentir ce méchant bobard...".

Ce qui semble chose faite depuis que la responsable du Jardin Extraordinaire a accordé une interview à Dominique Legrand, parue dans Le Soir des 21-22/9/96 : "...Le

Jardin n'est ni un magazine d'information, ni un magazine d'environnement. Mais nous traitons parfois d'environnement... Je revendique un Jardin naturaliste. C'est une prise de position politique, au sens large : le droit à la défense de la protection de la nature contre les intérêts capitalistes de l'argent... Les problèmes surviennent quand on aborde des sujets belges, la protection des régions où les conflits se situent au niveau des différentes instances politiques. L'exercice est difficile : j'expose les tenants et les aboutissants du conflit... S'il le faut, je fais le choix de la partialité. Déranger l'autre pour être constructif; attirer l'attention sur quelque chose d'ignoré, sur des pressions, sur le combat du pot de fer contre le pot de terre..."

La Grande Famille C'EST CLAIR

Naguère, l'A.T.A. n'avait pas apprécié que CANAL+ Belgique ait habitué les téléspectateurs à regarder en clair l'émission quotidienne "La Grande Famille", avant de la crypter... Et nous avons publié notre mécontentement.

Heureusement, cette saison, cette émission sera à nouveau accessible à tous les téléspectateurs, du lundi au vendredi, de 12H30 à 13H30. Cette émission animée par Alexandre

Devoise et Philippe Vecchi a l'intérêt de diffuser la séquence du zapping. Celle-ci présente, vers 13H15, les moments télévisés les plus mémorables de la veille et permet souvent de (re)découvrir, et de magnéto-scooper pour vos archives de téléspectateurs actifs, les bavures et les prouesses du petit écran.

Pour info, le zapping est également diffusé en clair le soir dans Nulle Part Ailleurs.

7ème Ciel FAUX CANDIDATS ?

Selon Fernand Letist, journaliste au Soir, le nouveau jeu de RTL TVI, "Le 7ème ciel", qui propose des épreuves de séduction serait réalisé non pas avec de simples candidats mais bien avec quelques comédiens amateurs ou mannequins qui n'avoueraient pas à l'écran leur véritable occupation professionnelle. Eddy De Wilde, le directeur adjoint de RTL TVI, dans son entretien publié par Le Soir du 4 septembre, convient que, sur 12 candidats, il y a peut-être eu effectivement deux mannequins. Marc Nivresse, le producteur de l'émission, affirme, quant à lui, que Le 7ème Ciel ne recrute pas ses candidats dans les agences de mannequins ou dans des écoles de comédie. RTL TVI, en fait, serait la victime de candidats qui l'avaient trompé : "...Si un type annonce qu'il est PDG et n'est que chauffeur, c'est

son problème, poursuit Eddy De Wilde. De toute façon, c'est une émission de divertissement basée sur les affinités, la déduction entre les gens..." Et depuis quand, dans une émission de divertissement, même sur une chaîne privée, il serait normal de faire prendre des vessies pour des lanternes aux téléspectateurs ?



Un jeu télévisé pour payer ses dettes !

"Debts" (dettes), lancée aux Etats-Unis cet été sur la chaîne câblée Lifetime Television, a bien mieux à offrir à ses participants qu'un four à micro-ondes, un frigo, une voiture ou un voyage à Hawaii. Debt leur propose tout simplement... de leur rembourser leurs dettes. Dans un pays où la moyenne des dettes par foyer est de 360.000 FB, on peut comprendre facilement que le nombre de personnes désirant participer à ce nouveau jeu avoisine les 2.000 par semaine.

Mais ce qui attire un grand nombre de téléspectateurs devant leur poste de télévision, ce n'est pas le style des questions posées (souvent très simples), c'est surtout le fait que chaque candidat doit expliquer le pourquoi de son endettement.

En quelque sorte, cette émission est un subtil mélange entre la Roue de la Fortune et Bas les Masques, avec en prime en fin d'émission, l'ultime suspense : le candidat qui réussit à récolter suffisamment d'argent pour éponger ses dettes, se voit proposer une dernière question pour doubler son gain ou... tout perdre.

Déjà prévue pour passer d'une chaîne câblée à la chaîne nationale ABC à une heure de très grande écoute, à vous de faire le calcul pour trouver combien de temps il nous reste avant que cette "émission" ne traverse l'Atlantique.

Nouveau faux direct à la RTBF

Chaque dimanche soir, vous pouvez voter pour La Chanson du Siècle sur la RTBF, et donc vous croyez que cette émission se déroule en direct. Faux ! Seule, les séquences qu'Armelle présente sont en direct. Tout le reste de l'émission est en différé. Même si le professionnalisme de Philippe Luthers réussit à vous faire croire le contraire.

Diversité des langues ?

Patrick Ar Goarnig a décidé de refuser de payer sa redevance TV pour s'opposer à la suppression d'une émission en langue bretonne sur France 3. Il explique : "Les émissions en langue bretonne sont passées de 73 à 57 heures hebdomadaires entre 1990 et 1993. En juin 1995, une autre émission parmi les plus regardées et appréciées fut également supprimée, Chadenn ar vro (La chaîne du pays)".

Un an après les élections



Jean-François Istasse

PARLEMENTAIRE SOCIALISTE

PSC

Raymond Langendries

Président de la Chambre (PSC)

PRL

Louis Mchel

Président du PRL



Jacky Mbrael

Secrétaire fédéral d'ECOLO

répondent à 5 questions de l'A.T.A.

Dossier réalisé par :

Jean-Claude Clément, Nathalie Dunkelmann, Benoit Goossens,
Bernard Hennebert, Pierre Ravach et Catherine Struyf.

Au cours du printemps 1996, quatre personnalités politiques ont été les invités de "Télesurécoutes", l'émission de radio de l'A.T.A.

Elles ont répondu à un questionnaire qui leur avait été envoyé quelques semaines avant leur venue.

L'A.T.A. avait invité les présidents des quatre grands partis démocratiques de la Communauté Française.

Pour le PSC qui n'avait pas encore élu son nouveau Président Charles Ferdinand Nothomb, nous avons approché le Président de la Chambre qui nous a marqué son accord.

Le Président du PS nous a délégué Jean-François Istasse, ancien administrateur de la RTBF, administrateur à Télévesdre et membre de la Commission de la Culture et de l'Audiovisuel du Conseil de la Communauté Française.

Notre questionnaire fait la part belle aux questions qui concernent des batailles que l'A.T.A. compte poursuivre durant la saison 96-97.

COMPARAISON INTÉRESSANTE

Certaines d'entre-elles avaient déjà été posées, un an plus tôt, durant la campagne électorale de 1995.

Dans le n°10 de notre mensuel "Comment Télézez-Vous ?" daté du 10

mai 1995, nous avons publié les réponses des différents partis ainsi que d'autres commentaires de trois personnalités politiques qui avaient été invitées à notre émission de radio : respectivement pour ECOLO, le PSC et le PRL, Marcel Cheron, Nathalie de't Serclaes et Daniel Ducarme. Le PS était également invité mais n'avait délégué personne.

Il est bien entendu fort intéressant de comparer les réponses de 1995 et de 1996. Si vous souhaitez recevoir copie des réponses de 1995 par retour de courrier, il suffit de nous envoyer vos coordonnées et deux timbres à 16 FB (gratuit pour les membres).

QUELQUES REMARQUES

Les réponses que nous vous proposons sont extraites d'une émission de radio. Il n'est pas toujours facile de transcrire pareils propos. Nous avons fait l'impossible pour ne pas en

dénaturer ni le sens, ni le style.

Nos invités, pour chacune des cinq questions, ont disposé de tout le temps souhaité pour détailler leur réponse.

Pour rappel, ils ont eu plusieurs semaines pour les préparer.

Nous avons repris toute leur argumentation. Mais rien que leur argumentation concernant la question posée. En effet, certains se permirent parfois des digressions qui n'avaient rien à voir avec le sujet. Celles-ci n'ont pas été retenues dans cette mise par écrit.

Il est intéressant de constater que nos représentants politiques semblent peu performants, lorsqu'il s'agit de s'intéresser au confort des téléspectateurs (question sur le PDC)... Leurs silences sont sans doute aussi intéressants que leurs grandes envolées... Bref, il reste beaucoup de pain sur la planche des Téléspectateurs Actifs.

1

Quelles transformations souhaitez-vous apporter au C.S.A. ? Pourquoi ? Comment ? Dans quels délais ?



JEAN-FRANÇOIS ISTASSE

Le C.S.A. actuel en Communauté Française est une sorte de forum qui a un pouvoir qui n'est pas inintéressant. Les rapports et les avis du C.S.A. sont, me semble-t-il, de haute qualité et valent la peine d'être lus. Mais ce n'est pas suffisant. Donc il faut mettre en place une autorité qui soit régulatrice dans un secteur qui est fort turbulent. Il faut par conséquent mettre à sa tête des personnes et des personnalités tout à fait indépendantes.

La façon dont l'information est donnée au téléspectateur doit être régulée. Je suis personnellement très opposé à des mises en scène, des dramatisations de l'information. Je crois que si on veut faire vraiment une information correcte pour un téléspectateur citoyen, il faut une régulation, il faut une autorité très attentive à la façon dont ces informations sont présentées.

PSC

RAYMOND LANGENDRIES

Je ne suis pas un spécialiste de l'audiovisuel et donc, je me suis documenté. J'ai appris l'âge du C.S.A. : dix ans déjà ! L'audiovisuel, c'est un secteur qui se transforme rapidement. Les compétences ont évolué : l'Europe, le fédéral, le communautaire, le régional, les intercommunales... Et que dire de l'évolution technologique ! Pour toutes ces raisons, il est nécessaire d'apporter des modifications au C.S.A. et de tendre davantage vers la formule du C.S.A. français. La déclaration de l'exécutif communautaire l'a prévu. Donc, oui, certainement : il faut bouger et il ne faut plus tarder à le faire. A partir des avis du C.S.A., le politique doit pouvoir anticiper les événements beaucoup plus qu'il ne le fait maintenant.

PRL

LOUIS MICHEL

D'abord vous conviendrez aisément qu'il m'est très difficile de vous promettre un délai. Nous sommes actuellement malheureusement dans l'opposition et cela fait près de neuf ans, donc c'est déjà pas mal de temps. Je peux vous dire que si nous avions été au pouvoir depuis neuf ans, cela serait fait depuis très longtemps. En Belgique le C.S.A. est un forum de discussion essentiellement et d'études où se retrouvent tous les acteurs de l'audiovisuel : auteurs, diffuseurs, câblo-distributeurs, cinéastes, juristes, etc. Le plus gros de ses défauts, je pense, c'est qu'il s'est transformé au fil des années en un organe très lourd qui produit bien entendu des montagnes de documents dont l'appréciation finale ne

dépend pas de lui. Sa qualité, car il en a quand même, c'est de rassembler des gens capables de procéder à des analyses très fouillées de tous les problèmes qui concernent l'audiovisuel. Je crois qu'il faudrait renforcer les pouvoirs décisionnels du C.S.A. pour lui permettre d'exercer une véritable influence sur l'évolution de l'audiovisuel dans notre pays. C'est un peu cette évolution-là que je vois au C.S.A. et je le vois, pour ce qui me concerne, dans le même créneau et avec les mêmes pouvoirs que le C.S.A. français. Mais pour cela, il faut être très clair aussi : c'est qu'il faut alors aussi refondre complètement le système de pondération politique, il faut revoir complètement le système. Il faut oser quelque part jouer l'indépendance des gens qui sont là-dedans. Moi, je crois très fort – sinon je ne serais pas libéral – en l'homme et donc je pense qu'en responsabilisant les gens et en leur donnant cette indépendance, on atteint de meilleurs résultats en termes de neutralité par exemple ou d'objectivité et donc de qualité. Il faut ouvrir le débat et revoir le contrat de gestion. Il faut également un décret qui refixe le statut de la RTBF. Il faut une refonte complète.

Alors vous me demandez dans quels délais ? Quand je serai au pouvoir, je vous le dirai.



JACKY MORAEI

Nous avons déposé une proposition de décret à la communauté française en 1988. Elle n'a pas été discutée depuis. Quelles transformations ? En premier lieu celle qui nous apparaît la plus importante : donner au C.S.A. un véritable sens, c'est-à-dire que le C.S.A. soit une instance indépendante du pouvoir politique de façon à ce qu'il puisse veiller à la bonne application des règles qui s'imposent autant au service public qu'au service privé. Pour ce faire, il faut que le C.S.A. puisse sanctionner, faire des remarques... On en est bien loin.

Le C.S.A. en Belgique, c'est une quarantaine de personnes, certaines très compétentes, mais on ne peut pas dire qu'elles arrivent à se faire entendre du fait qu'elles n'ont pas de véritable pouvoir. Notre proposition vise donc à définir la composition du C.S.A. : moins de membres, car il très compliqué de décider à quarante. Des membres qui soient indépendants du pouvoir politique. Pour ce faire, nous exigeons qu'il ne soit plus possible de cumuler des mandats : pas d'appartenance au C.S.A. et un mandat politique. Ce n'est que comme cela que le C.S.A. pourra véritablement faire respecter les obligations du secteur audiovisuel.

En Belgique, ce sont les partis au pouvoir qui concluent des accords avec les deux grands pôles de l'audiovisuel : la RTBF et RTL TVI. Ces pouvoirs reposent aussi sur des textes de loi, ceux-ci ne sont pas toujours respectés ni à la RTBF, ni à RTL TVI. Mais, de temps en temps, le pouvoir s'accommode très bien de cet état de fait car cela ne le met pas en danger. Par exemple, le gouvernement de Madame Onkelinx n'est pas mis en péril si RTL TVI ne diffuse pas assez d'œuvres Européennes et donc le gouvernement ne bouge pas.

Cela prouve encore une fois la

nécessité de la création d'un véritable C.S.A.

2

Contrairement aux autres services publics, la RTBF ne répond pas régulièrement au courrier des téléspectateurs. N'y a-t-il pas là un droit du téléspectateur que les hommes politiques devraient rendre incontournable ? Comment ? Quand ?



JEAN-FRANÇOIS ISTASSE

Votre question m'a un petit peu étonné, parce que lorsque j'en ai pris connaissance, j'ai pris contact avec la RTBF où l'on m'a confirmé, que, au contraire, on répondait au courrier des téléspectateurs. Je peux vous affirmer ici en tout cas que, du côté de la RTBF, il y a une volonté de répondre au nombreux courrier. C'est ce qui d'ailleurs avait été répondu, à l'époque, à une question parlementaire d'Henri Simons. A ma connaissance, c'est ce qui se fait. Donc, les téléspectateurs, ou les auditeurs, qui écrivent à la RTBF, doivent normalement avoir une réponse. Sur le plan politique, en tout cas, je vous confirme que c'est bien ce que nous souhaitons. Je crois que c'est le rôle du Conseil d'Administration éventuellement d'interpeller l'Administrateur Général si ce n'est pas le cas, et éventuellement c'est la possibilité aussi de s'adresser au ministre de tutelle, voire même aux parlementaires qui peuvent interpeller la ministre à ce sujet. Je crois qu'il n'y a pas de raison que la RTBF ne réponde pas au courrier des téléspectateurs et auditeurs, dans un service public de surcroît.

PSC

RAYMOND LANGENDRIES

La RTBF est une entreprise autonome qui est régie par un conseil d'administration. Ce n'est donc plus aux hommes politiques de légiférer en la matière. Quand des téléspectateurs écrivent, ce n'est pas un droit pour eux d'avoir une réponse, mais bien un élément de correction de la part de celui qui reçoit leur courrier. Je trouve qu'une institution comme la RTBF devrait pouvoir répondre à un maximum de questions qui lui sont posées.

Je voudrais faire une relation avec ce qui se passe dans les services publics en général. Pour ce qui concerne les services publics fédéraux, il existe un certain nombre d'éléments légaux qui organisent des obligations d'information et de communication aux clients. C'est à la Communauté Française, qui est en charge de l'audiovisuel, qu'il convient de réfléchir à cette question. Mais il faut bien se rendre compte que l'audiovisuel n'a rien à voir avec d'autres services publics comme la SNCB par exemple. Je comprends qu'on puisse écrire au sujet d'un train qui a du retard. Par contre, c'est un peu plus difficile pour dire "Pourriez-vous rediffuser le feuilleton Dallas ?"

...Il devrait donc y avoir la capacité de répondre au plus grand nombre de questions qui sont posées par les téléspectateurs. Encore faut-il pouvoir faire la part des choses entre les questions posées.

PRL

LOUIS MICHEL

Je crois qu'effectivement ce serait une bonne chose que la RTBF réponde systématiquement aux envois des téléspectateurs. Ceci étant dit, un parti politique reçoit aussi beaucoup de lettres. Il y a toutes sortes de lettres. Lorsque celui qui m'écrivait à la correction de mettre son nom et son adresse, j'y réponds. Il y a aussi des lettres anonymes... il y a aussi des lettres tout à fait loufoques : il m'arrive assez souvent d'y répondre... Je crois qu'effectivement, ce serait certainement un devoir pour la RTBF de répondre aux lettres dont le contenu est présenté avec correction et de façon convenable. Ce qui est peut-être regrettable, c'est qu'une radiotélévision de service public n'ait pas un service de relation avec l'utilisateur, avec le consommateur audiovisuel. Je crois que cela devrait être organisé, indiscutablement. Les téléspectateurs ou les auditeurs ne sont absolument pas pris en compte à la RTBF. C'est effectivement un reproche que l'on peut faire au système. Nous avons d'ailleurs déjà dit souvent que les auditeurs ou les représentants des auditeurs devaient bien entendu être partie prenante et être quelque part, acteurs de l'audiovisuel.



JACKY MORAEL

Tout bien réfléchi, la réponse est oui... Je pense que même si cela coûte, il faut organiser les services publics afin que les gens qui prennent la peine d'écrire – il faut se rendre compte que pour pas mal de gens, ce n'est pas un exercice facile – reçoivent une réponse.

3

Faut-il prévoir la création d'un médiateur à la RTBF ?
Quel serait son profil ?



JEAN-FRANÇOIS ISTASSE

Oui. Là, je pense que c'est également une idée tout à fait intéressante et à retenir. D'autant plus que le statut de la RTBF va être en discussion probablement à la rentrée politique, et dans le cas d'un décret organique sur la RTBF, c'est certainement une discussion que nous devrions avoir au Parlement. Cela devrait pouvoir figurer peut-être au niveau du décret, voire au niveau du contrat de gestion qui lierait la Communauté Française et la RTBF. Ce médiateur, je crois que classiquement dans toutes les entreprises publiques, il existe : à la Poste, à la région Wallonne, etc. C'est l'intermédiaire finalement entre les

citoyens auditeurs, téléspectateurs, usagers au sens noble du terme, du service public, et l'institution, organisme d'intérêt public. C'est donc cet interface qui doit veiller à ce que les citoyens soient entendus par les organes de gestion du service public. L'important est qu'il soit mis en place. De ce point de vue là, je crois, qu'au Parti Socialiste, on est assez d'accord pour que cela se fasse effectivement.

PSC

RAYMOND LANGENDRIES

D'abord le décret ne prévoit pas la création d'un médiateur fédéral. C'est intéressant à signaler parce que le projet initial le prévoyait. C'est déjà un élément de réponse intéressant. Je ne sais pas répondre à la question de savoir qui l'a supprimé.

Moi, je ne vois pas, sur le plan personnel en tout cas, la difficulté pour l'institution d'avoir un médiateur.

PRL

LOUIS MICHEL

Il serait socialiste ! Ce serait une créature politique. Je ne suis pas opposé évidemment au médiateur, mais alors il faut un service de médiation comparable à celui qui vient d'être mis en place au Parlement. Mais il est évident que si c'est pour créer un médiateur qui sera une créature politique, qui sera évidemment bien rémunéré et qui finalement fera simplement de la diplomatie rampante et enverra des accusés de réception élégants et gentils, ça n'a pas de sens. Pour qu'un médiateur puisse jouer un rôle de médiation, il doit avoir un pouvoir et donc, moi, je suis beaucoup plus favorable à un "service après vente", c'est à dire un véritable service entre le public et la RTBF, avec des moyens de se faire entendre au nom du public avec des recours possibles.



JACKY MORAEL

Je crois qu'effectivement dans toutes les grandes administrations en contact avec le public, la fonction de médiateur devient indispensable car les rapports entre administrations et administrés ont changé. L'exigence est aujourd'hui plus grande, ne serait-ce que dans le domaine de l'information : les gens veulent savoir le pourquoi des choses. C'est un signe de vivacité démocratique.

Malheureusement, ce qui a été fait jusqu'à présent se résume à un recasement de personnalités politiques ou de hauts fonctionnaires et ce ne sont pas toujours des gens très motivés, ni très compétents pour ce type de fonction, ou alors ils n'ont pas une réelle indépendance par rapport à la direction de l'administration.

En ce qui concerne le profil de ce médiateur, je pense que, primo, il devra être compétent : avoir de bonnes capacités d'écoute, de dialogue, savoir ce qu'est l'audiovisuel, son histoire, ses contraintes, ses espoirs...

Secundo, il doit être indépendant, car cela ne servirait à rien de

nommer un copain à Monsieur Stalport ou un proche du PSC. Si c'était le cas, le contribuable dépenserait son argent pour rien.

Ecolo se bat pour que ce médiateur soit quelqu'un qui soit choisi pour ses compétences et pour son indépendance à l'égard de l'administration pour laquelle il sera amené à travailler.

4

Les câblo-distributeurs nous ont déclaré qu'ils faisaient un bénéfice d'un milliard et demi net par an. Si leurs négociations actuelles avec les représentants des droits d'auteurs débouchent sur des augmentations, celles-ci peuvent-elles être répercutées sur la tarification des abonnements ?



JEAN-FRANÇOIS ISTASSE

Je n'ai pas une réponse ferme. Je dis non – donc pas de répercussion – si c'est pour augmenter simplement la marge bénéficiaire des télé-distributeurs. Cela ne sert à rien. Je dis qu'on peut discuter si une augmentation éventuelle du tarif sert aussi à des investissements en matière informatique par exemple, et à l'utilisation du câble. Donc, c'est une discussion qui doit avoir lieu sur base des comptes de chacune des intercommunales de diffusion.

PSC

RAYMOND LANGENDRIES

Vous me voyez dire autre chose que non ! Mais les bénéfices que fait une société, ce n'est pas pour moi quelque chose d'affreux... Moi, je pense que ce dossier mérite une négociation entre le politique responsable et les télé-distributeurs.

PRL

LOUIS MICHEL

C'est un problème beaucoup plus complexe qu'on ne l'imagine à première vue. Je crois qu'elles peuvent l'être partiellement. Je pense qu'on devrait pouvoir imposer aux télé-distributeurs des cahiers de charges qu'on n'impose pas aujourd'hui, et en fonction de cela, voir quelle est la proportion qu'ils peuvent évidemment répercuter sur le consommateur ou sur l'utilisateur parce que n'oubliez pas quand même que ces télé-distributeurs doivent aussi bénéficier de moyens qu'ils mettent d'ailleurs en réserve pour améliorer les réseaux. Ils sont occupés à quasiment remplacer partout les anciens réseaux par la fibre optique, qui permet évidemment des développements assez considérables, qui permet en tout cas de préparer l'avenir. Maintenant, c'est vrai qu'en améliorant et en actualisant leurs réseaux, ils s'ouvrent des perspectives commerciales et des recettes assez considérables. C'est à cela qu'il faut lier le problème de la répercussion sur l'utilisateur.



JACKY MORAEL

Non ! Nous estimons que le prix au consommateur, à l'abonné de la cablo-distribution ne devrait pas augmenter. D'ailleurs le bénéfice avoué par les cablo-distributeur le montre à suffisance : si des obligations nouvelles doivent être imposées aux cablo-distributeur, ils n'ont qu'à les intégrer dans leur bilan général sans augmentation du prix aux abonnés. Par ailleurs, nous sommes favorable à une imposition sur ce bénéfice des cablo-distributeur, de façon à créer un fond de création audiovisuel qui est aujourd'hui plus que jamais indispensable.

Ecolo exclut un débat qui mettrait en compétition l'audiovisuel, le théâtre, l'opéra, la culture, l'aide à la jeunesse... Ce serait une logique suicidaire. C'est l'ensemble de la Communauté Française qui va mal financièrement et il n'est pas question de dire "prenons dans un secteur pour donner à un autre", on ne ferait que déplacer le problème. Dans le cas qui nous occupe, ce genre d'économies ne suffiraient pas. Nous souhaitons donc un refinancement général de la communauté.

moment précis où commence et se termine un programme, même si ce dernier ne respecte pas l'horaire prévu.

De nombreuses chaînes étrangères et certaines chaînes flamandes utilisent déjà ce système dont la mise en place – le Directeur de la Télévision Gérard Lovérius nous l'a confirmé – n'est pas extrêmement onéreuse. Etes-vous pour l'application de ce procédé par les chaînes publiques de la Communauté Française ?



JEAN-FRANÇOIS ISTASSE

La réponse est oui, bien entendu. J'ai même été plus loin, j'ai interrogé Mr Jean-Louis Stalport pour savoir quand on l'aurait à la RTBF. Il m'a dit qu'il était tout-à-fait prêt à le prévoir, mais qu'il fallait que d'autres chaînes francophones le mettent en place de leur côté, de façon que la RTBF ne soit pas la seule à lancer un tel dispositif. Je crois d'ailleurs de façon générale que le service public n'a pas de raison d'être en retard technologique par rapport aux autres chaînes.

que cela existait, qu'on avait la possibilité de faire cela. Lorsqu'un de mes enfants a envie d'enregistrer une émission, il regarde l'horaire et, pour être certain de ne pas rater une partie du programme, il branche son magnétoscope 5 minutes avant et prévoit son arrêt 5 minutes après la fin du programme. En général, les horaires des chaînes de télévision ne fonctionnent pas mal, sauf quand il y a des prolongations de matchs de foot... Je ne vois pas beaucoup l'intérêt du PDC...



LOUIS MICHEL

Cela pourrait être utile. Je ne veux pas me prononcer définitivement. Je voudrais d'abord voir quel est le coût réel de la mise en place d'un tel système. Ce sera au Conseil d'Administration de la RTBF de décider évidemment en fonction des priorités de son plan d'investissement. La question pourrait être mise à l'étude... Je ne veux pas me prononcer aujourd'hui sur un mécanisme technique que je ne maîtrise pas et que je ne connais pas bien.



JACKY MORAEL

N'y connaissant rien au niveau technique, je serais quand même tenté de dire oui. Je pense que cela fait partie des mécanismes qui permettent un bon respect des horaires et c'est un bon service pour l'utilisateur.

5

Le PDC est un signal envoyé par la chaîne de télévision qui déclenche le magnétoscope au

PSC

RAYMOND LANGENDRIES

On n'en apprend tous les jours... J'ai appris aujourd'hui ce que c'était que le PDC, je ne savais pas du tout

Devenez membre de l'A.T.A.

L'A.T.A. ne reçoit aucun subside. Nos finances, c'est nous... et vous.

Les membres reçoivent régulièrement le mensuel "Comment Téléz-Vous ?", ont accès à notre service de documentation, peuvent participer à nos réunions, prendre des responsabilités dans notre ASBL (on est tous bénévoles), assister gratuitement à des activités.

Comment ? La cotisation est fixée au minimum à 1200 francs/an (pour les étudiants et les chômeurs : 600 francs/an).

Optez pour un ordre permanent de 100 FB minimum par mois (150 FB tous les trois mois pour les étudiants et les chômeurs). Cette opération vous coûtera le même prix mais nous facilitera la tâche sur le long terme. Remplissez donc le formulaire ci-dessous.

Vous ne voulez pas devenir membre de l'A.T.A. mais désirez simplement vous abonner pour un an à "Comment Téléz-Vous ?", cela vous coûtera 2.000 FB.

Le numéro de compte de l'A.T.A. ASBL (rue Américaine, 106 - 1050 Bruxelles) : 001 - 0837560 - 41.

Ordre permanent

Nom : Prénom :

Rue : N° : Bte :

Code postal : Localité :

Téléphone : / Date de naissance : / /

Je donne l'ordre à ma banque (nom de la banque)

- de verser le montant de FB tous les mois
- de verser le montant de FB tous les 3 mois

à partir du : / /

de mon compte n°

sur le compte n° 001 - 0837560 - 41 de A.T.A. ASBL, Rue américaine, 106 - 1050 Bruxelles.

Je garde le droit d'annuler cet ordre permanent ou de le modifier à tout moment.

Date : / / Signature :

Envoyez cet ordre de virement à l'A.T.A. qui le déposera à une agence de votre banque
OU

Déposez cet ordre à votre propre agence bancaire et faites parvenir une copie de ce document à l'A.T.A.

A.T.A. ASBL, Rue Américaine, 106 - 1050 Bruxelles.

La pub nous fait chanter

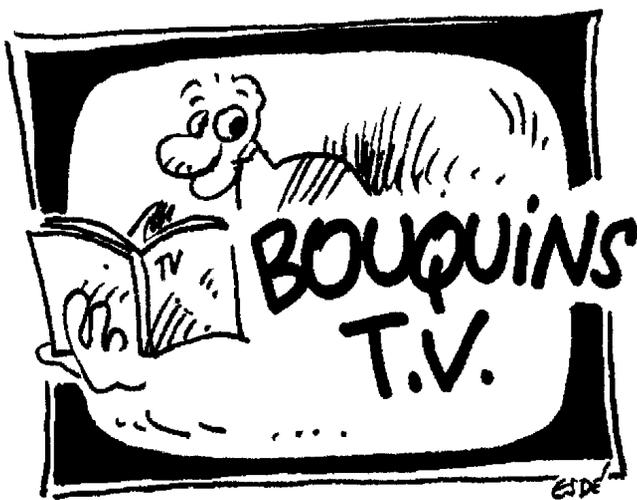
Le vendredi 13, en septembre 96, porta chance aux publicitaires qui inventèrent une nouvelle contre-offensive pour tenter de nous rendre davantage dépendant de leurs "réclames", comme l'on disait autrefois... Des sondages récents démontrent que de plus en plus de téléspectateurs zappent ou vaquent à d'autres tâches pendant les interruptions publicitaires des programmes. TF1 a contre attaqué en proposant, au cours de la diffusion de la première émission d'Arthur (La fureur de l'été), vers 21H30, un écran composé de publicités en karaoké. Les textes des slogans apparaissent au bas de l'écran et, ainsi, les téléspectateurs peuvent "chanter les pubs devant leur téléviseur"... et mieux les mémoriser ?

Sacrés paquets !

Les programmes de télévision, ce ne sont plus, hélas, que de simples produits. Lorsqu'un producteur détient les droits d'une œuvre à fort potentiel de vente, il n'accepte d'habitude de la vendre qu'avec une série d'autres programmes de qualité moindre. C'est de la vente par paquets... Les chaînes de télévision doivent ainsi accepter de diffuser des films, des feuilletons ou des dessins animés de piètre qualité pour s'offrir la diffusion de tel programme dont la forte audience est garantie. Ce même phénomène se passe dans le secteur de la distribution cinématographique avec des Jurassic Park ou Mission Impossible, comme l'affirme "Le Film Français" (n°2622). Au début de l'été, la Commission Européenne a procédé à une investigation surprise dans les bureaux du consortium de distribution United International Pictures à Paris, Londres et Bruxelles. Cette procédure ferait suite à des plaintes d'exploitants européens accusant UIP de pratiquer ce type de vente forcée, le "block-booking". Espérons que la Commission Européenne s'intéressera également aux chaînes de télévision...

Publicité... indirecte

L'hebdomadaire L'Événement du Jeudi estime, dans son édition du 5/9/96, que la promotion gratuite offerte par les chaînes de télévision à la sortie du film de Lelouch dans lequel Tapie fait ses premiers pas de comédien, aurait coûté, si elle avait été payée au prix des insertions publicitaires, rien que pour la France, la somme de 80 millions de FB ! Le 26 août, au 20 heures de TF1, PPDA a consacré à "Hommes-femmes : mode d'emploi" pas moins de 12 minutes d'antenne. Il est vrai que c'est une autre société du patron de TF1 qui produit le film. Et nous qui croyions naïvement que le journaliste PPDA avait aimé le film... ou que les spots publicitaires étaient interdits dans les journaux télévisés...



“EN DIRECT” par Norman Spinrad Denoël, collection Présences

Américain, il vit depuis une dizaine d'années à Paris. La réflexion sur l'avenir audiovisuel planétaire de Norman Spinrad ne se nourrit donc pas uniquement de ce qui se passe à Los Angeles ou à New-York. "...A la télé, l'information n'est que du show-business. Complètement. Absolument. Et tout le monde en joue. Même pour la bonne cause, dit-il à Yves Stavridès pour Le Vif L'Express (13-9-96)... Voyez les Africains sans papiers de l'église Saint Bernard à Paris : s'ils s'étaient posés dans un hangar de banlieue, les caméras et les stars auraient-elles transformé ce drame en feuilleton ? Tandis que là, une porte d'église défoncée à la hache, ça a de la gueule, ça, et tout le monde en profite..." Cette année, il y a eu plusieurs feuilletons de l'été : la bombe d'Atlanta, la bande des pédophiles belges, la découverte des assassins d'André Cools... A chaque fois, des faits réels, mais scénarisés par des télévisions qui alimentent le suspense pour fidéliser le plus grand nombre de téléspectateurs. Même lorsqu'il n'y a rien de nouveau à communiquer, les JT consacrent vingt bonnes minutes quotidiennes pour annoncer qu'il n'y a rien de neuf et demander en direct à leurs envoyés spéciaux de le confirmer.

Norman Spinrad avait déjà, au début des années septante, abordé la folie et la prédominance du petit écran avec son classique de la SF, "Jack Barron et l'éternité", dont le héros, un présentateur populaire de la télé, était invité à se porter candidat à la Présidence des Etats-Unis.

Aujourd'hui, Norman Spinrad nous propose "En direct", un thriller de quelques six cents pages résumé par son éditeur par un attirant "Main basse sur les médias !".

Pendant huit jours, un groupe de terroristes qui défendent des revendications écologiques vont investir K.L.A.X. TV, une station de télévision

locale de Los Angeles, et vont y prendre en otage le personnel.

Inutile ici de détailler cette extraordinaire aventure. Conseillons simplement la lecture de ce livre aux passionnés de télévision. Interviewé par Antoine de Gaudemar, pour Libération (11/7/96), Norman Spinrad détaillait ainsi sa conception actuelle de l'emprise télévisuelle et résumait, du même coup, l'intrigue de ce "En direct" : "...La télé est le plus puissant moyen d'information, de propagande et de manipulation de la conscience humaine jamais inventé. La télé est devenue l'instrument politique numéro un, doublement. Car d'un côté, les politiciens utilisent la télé pour conquérir le pouvoir, et de l'autre, la télé manipule le pouvoir politique pour faire du fric. La télé a conquis la politique et le show-biz a conquis la télé. Notre époque est celle d'une "show-bizzation" de la conscience humaine... Nous vivons des temps de grande manipulation".

L'intérêt du livre n'est pas de montrer comment les puissants utilisent les médias mais bien d'analyser comment des personnes à qui l'on refuse d'habitude la parole réussissent à mettre la télévision au service de leur cause. Bien sûr, la médiatisation exigera des contre parties. Le message qui sera diffusé devra s'adapter. Les revendications des terroristes Verts devront en tenir compte. Alors, qui domine ? Ceux qui ont pris le pouvoir par la force ? Les politiques et les représentants de l'ordre public ? La grande leçon de ce livre, c'est l'affirmation que le réel vainqueur, c'est l'argent, les bénéfices que pourront rapporter la revente sur les grands réseaux des images exclusives produites par la chaîne de télévision locale aux mains des terroristes.

Bernard HENNEBERT

La fin d'Euronews ?

Il n'est de secret pour personne dans le milieu de l'audiovisuel qu'Euronews, chaîne européenne d'information dont le siège social est installé à Lyon, se trouve dans une situation financière plus que catastrophique depuis sa création. Cette chaîne, pourtant fort appréciée par ses fidèles téléspectateurs, semble menacée, suite à la demande faite par Philippe Douste-Blazy, Ministre français de la culture en charge de la communication, à son Premier

Ministre, de créer une "CNN à la française". Cette chaîne d'information en continu, dont la cible serait, à l'instar de TV5, la francophonie, serait confiée à France Télévision (France 2, France 3...) ou à LCI (La Chaîne Info de TF1).

Peut-on encore envisager que la France soutienne Euronews dans ces conditions ? Le Ministre français de la Culture semble prendre modèle sur la BBC qui, dès le début, s'était refusée à prendre part à Euronews, qu'elle voyait comme un projet perdu d'avance, et a mis sur pied sa propre chaîne d'information en continu.

0900: RECORD BATTU

La saison dernière, l'A.T.A. a mené une longue pression concernant certains abus des 0900, ces numéros d'appels téléphoniques qui coûtent six fois plus chers qu'une communication normale.

La Commission d'Ethique des Services d'Information par Télécommunications nous a donné raison à plusieurs reprises et sanctionné financièrement les serveurs que nous avons surpris en erreur.

Nous n'allons pas passer notre vie à poursuivre pareilles illégalités.

Il ne suffit pas que Belgacom mette en place une Commission d'Ethique et attende que des plaintes émises bénévolement par des citoyens parviennent à celle-ci. Ce serait trop facile. Il faut que Belgacom surveille davantage les réalisations de ses serveurs et tire les leçons des "fraudes" multiples de ceux-ci, en adaptant sa réglementation.

L'article 3 du Code d'éthique exige que, chaque fois qu'un 0900 est cité publiquement, sa tarification soit mentionnée.

Suite aux actions répétées de l'A.T.A. durant la saison dernière, ce droit des téléspectateurs a, enfin,

progressivement été reconnu et respecté par les chaînes de télévision de la Communauté Française.

Par contre, dans d'autres médias, que notre ASBL axée sur la télévision n'a pas les moyens de surveiller régulièrement, cet article 3 est souvent ignoré.

Côté presse écrite, par exemple, les programmes cinématographiques du complexe Kinépolis Bruxelles proposent, chaque semaine, deux 0900, sans tarification. Idem pour les insertions publicitaires de la ligne téléphonique Axe for Music, pour la NBA Night de Forest National, pour le Diamond Film Experience...

Côté radio, ce dimanche 15 septembre 96, entre 10 et 12 heures, nous avons eu droit à deux annonces pour gagner l'album du week-end en téléphonant à un 0900 dont la tarification n'était pas mentionnée, sur Bruxelles Capitale, la radio de la RTBF.

A quoi servent donc les réglementations si, officiellement, personne n'en contrôle l'usage. Dans le secteur médiatique, se retrouve cette carence dénoncée actuellement dans d'autres secteurs de notre vie sociale.

Côté télé, si les progrès sont manifestes, tout n'est pas encore parfait. Ainsi, les habitants de la commune de Jette ont reçu récemment dans

leur boîte aux lettres une feuille d'information qui les incitait à participer au nouveau jeu de la RTBF, "La 9ème Case"... en formant un 0900 dont la tarification n'était pas mentionnée.

Dans ce dossier des tarifications des 0900, l'A.T.A. a montré une piste. D'autres combats nous attendent. Si nos lecteurs souhaitent individuellement porter plainte, voici l'adresse où ils doivent envoyer leur courrier. Ils peuvent également y demander copie du code de déontologie.

Adresse :

Mr le Président J.-F. Neuray,
aux bons soins du Secrétaire
Mr I. Makedonsky,

Commission d'Ethique
des Services d'Information
par Télécommunications,

Avenue de l'Astronomie, 14, Bte 21
1210 Bruxelles.

Tél. : 02/ 226 87 92.

FAX : 02/ 223 24 78.

Quant à nous, nous poursuivons ce dossier par une nouvelle action qui concerne le télétexte de RTL TVI.



Association des Téléspectateurs Actifs

A l'attention de Jean-Charles de Keyser,
Directeur Général de RTL TVI,
Avenue Ariane, 1
1201 Bruxelles.

Bruxelles, le 19 septembre 1996,

Monsieur le Directeur Général,

L'article 3 du Code d'Ethique des Services d'Information par Télécommunications exige que toute citation publique d'un 0900 soit accompagnée de sa tarification.

A plusieurs reprises, suite aux plaintes que l'A.T.A. a entreprises pour non respect de cette obligation constatée sur les programmes de la RTBF et de CANAL+ Belgique, des sanctions financières ont été appliquées aux serveurs fautifs.

Nous avons constaté, ce 19 septembre, 45 citations de 0900 sans aucune indication de la tarification sur TXTVI, le télétexte de RTL TVI. Une seule page comprend la tarification adéquate : la Boîte Postale sur télétexte d'Albert Cougnet pour sa nouvelle émission "Quelle Bonne Nouvelle".

Nous espérons qu'il s'agit d'une simple erreur de vos services. Nous vous proposons un délai de 10 jours à dater de cet envoi pour vous permettre la mise en place d'une présentation claire de la tarification à chaque fois que votre télétexte cite un 0900. Pour vous y aider, vous trouverez en annexe les numéros de pages du télétexte où apparaissent les 45 n°0900 sans tarification.

Endéans ce délai, nous porterons officiellement plainte à la Commission d'Ethique des Services d'Information par Télécommunications. Ainsi, nous espérons favoriser le respect des droits des téléspectateurs par RTL TVI.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions, Monsieur le Directeur Général, de croire en l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Benoit Goossens,
Président de l'A.T.A.

Annexe : numéros de pages du télétexte où apparaissent les 45 n°0900 sans tarification.

PAR RTL TVI!

Numéros des pages du télétexte de RTL TVI où apparaissent les 45 n°0900 sans tarification.

PAGE	DESCRIPTIF	NOMBRE DE 0900
100	Rejoignez notre télétexte interactif au 0900 00 421	1
101	Mode d'emploi TXTVI 0900 00 421	2
102	Mode d'emploi TXTVI 0900 00 421	1
103	Boîtes aux lettres 0900 00 421	1
104	Boîtes aux lettres 0900 00 421	1
105	Jeux 0900 00 421 - Puissance RTL - Master RTL - Pirates De nombreux cadeaux à gagner sur le 0900 00 421	2
106	Jeux 0900 00 421 - Quizz des animateurs - Le quizz de l'été De nombreux cadeaux à gagner sur le 0900 00 421	2
107	La liste des cadeaux 0900 00 421	1
108	Informations 0900 00 421 - Horoscope - Recettes - Météo De nombreux cadeaux à gagner sur le 0900 00 421	2
109	Informations 0900 00 421 - 7 Extra De nombreux cadeaux à gagner sur le 0900 00 421	2
110	(par défilement) 0900 00 421 - Forum - Magnétoscope à gagner - Boîte aux lettres - Horoscope de Didier Derlich - Jouez avec séries préférées - Horoscope de Didier Derlich (2e fois) - Jouez avec vos animateurs préférés - Météo	8
111	Fréquences de Bel RTL Infos sur le 0900 321 30	1
118	N° de RTL TVI, BEL RTL, CLUB RTL + Télétexte interactif 0900 00 421	1
120	7 Extra 0900 00 421	1
121	7 Extra 0900 00 421	1
150	Par défilement : en page 4/5 Découvrez le télétexte interactif au 0900 00 421	1
Pages 200, 210, 220, 230, 240, 250, 260, 270	Gagnez un voyage avec vos séries préférées au 0900 01234	7
Pages 218, 237, 238, 247, 248, 258, 268, 278	Recettes de cuisines classées par thème au 0900 00 421	8
TOTAL DES N°0900 CITÉS SANS TARIFICATION		45

Remarque : une seule page comprend la tarification de son 0900, la page 281 (Quelle Bonne Nouvelle... A. Cougnet).

Pacification des 20 heures de TF1 et de France 2 ?

Robert Namias (directeur de l'information à TF1) et Jean-Loup Demigneux (directeur de la rédaction de France 2) se sont rencontrés en tête-à-tête à la fin du mois d'août pour, selon le premier, «...mettre fin à l'agressivité sévissant depuis deux ou trois ans entre les deux chaînes». A l'origine de cette rencontre assez inattendue étant donné la guerre qui fait rage entre les deux rédactions, se trouverait le souci de chacun de faire cesser les bagarres sur le terrain des équipes de journalistes dont le but n'était presque plus d'informer mais bien d'arriver soit avant les autres, soit de leur mettre des bâtons dans les roues. Ils auraient ainsi également décidé de ne plus tenir de propos désobligeant à l'encontre du concurrent, mais surtout d'aboutir à moyen terme à ce que le J.T. de 20 heures de chaque chaîne soit de durée similaire. Voici peut-être venu la fin des "20H50" qui ne débute réellement qu'après... 21H.

Exclusivité pour Témoin N°1

Sur TF1, le 16 septembre dernier, Jacques Pradel, l'animateur de Témoin N°1, a trompé ses téléspectateurs en présentant les parents de Julie et Mélissa : "C'est la première fois que vous allez vous exprimer, ce soir, après les obsèques de Julie et Mélissa, sur une chaîne de télévision. Vous avez répondu à notre invitation". Le besoin d'autopromotion lui a-t-il fait oublier que les parents sont intervenus dans au moins 5 débats à la RTBF et RTL TVI, sans oublier les JT...

Une émission qui traite de la justice se décrédibilise avec pareille approximation. Bien entendu, dans ce cas, il s'agit d'un détail. Est-il significatif ? L'équipe de Pradel multiplie les "bavures". Au cours de quatre émissions, elle a tenté d'orienter les recherches de l'affaire de la profanation du cimetière juif de Carpentras sur la piste d'une bande de jeunes notables, également suspectés d'avoir participé à une affaire de ballets roses qui avaient peut-être conduit à l'assassinat d'une jeune fille. Dans la foulée de cette orientation des recherches judiciaires, le Front National Français a organisé une manifestation à Carpentras, le 11/11/95 pour affirmer sa non responsabilité dans cette affaire. Cet été, des Skinheads proches de l'extrême droite ont avoué leur forfait. La (fausse) exclusivité, les jeunes notables, les ballets roses... Et vive l'audimat !

Espérons que le projet de créer en Communauté Française une émission de télévision notamment axée sur des avis de recherche évitera pareille tentative, que ce soit le projet d'émission de RTL TVI ou de celui la RTBF qui soit choisi...



"La cérémonie d'adieu à Julie et Mélissa aura fait (NDLR : par sa retransmission) plus pour que le monde prenne conscience de ce qui doit changer, que beaucoup de paroles, de vaines promesses, d'inutiles conférences...", analyse M.-J.V. d'Embourg.

Un lecteur du Monde s'était inquiété des paroles prononcées par le prêtre-ouvrier au cours des funérailles de Julie et Mélissa. Les chaînes françaises n'avaient pas eu droit à la diffusion intégrale de la cérémonie. A.L. de Bruxelles a écrit au courrier du Monde pour répondre au lecteur français qui hésitait entre le blasphème ou le calcul : "...Ni l'un, ni l'autre, mais bien la loi du montage télé... Les participants (à la messe) l'ont bien compris. Pour qu'il en soit de même des téléspectateurs, encore eut-il fallu qu'ils entendent, non seulement la question («Dieu est-il sourd?») mais aussi la réponse qui suivit. Hélas ! les monteurs sont passés par là, et ils ont choisi les passages les plus frappants, faute des plus significatifs. Donnez-moi une phrase et je vous fais pendre un homme !".

Une remarque plus globale de M.T. de Lyon parue dans Télérama peut constituer une bonne mise en garde en guise de conclusion : "Ce n'est pas parce qu'on dénonce, à juste titre, la pédophilie qu'il faut nous montrer des passages de films pornographiques aux heures de grande écoute. Cela heurte les adultes, traumatise les enfants et encourage les pédophiles..."

Les lettres de lecteurs sur la télé publiées par la presse écrite sont passionnantes. Certaines d'entre-elles sont aussi intéressantes que des articles. Parfois, elles proposent une analyse différente car elles émanent de consommateurs assidus du petit écran. La présente rubrique tentera de donner, chaque mois, une seconde vie à ces témoignages de téléspectateurs.

Pierre RAVACH

Difficile d'éviter les affaires judiciaires en ouvrant cette rubrique. Nombreux sont les lecteurs des journaux spécialisés qui se sont émus d'une sorte de harcèlement médiatique, et nombreux sont ceux qui se sont exprimés, et tout particulièrement les lecteurs de Télépro.

"Un voyeurisme de mauvais goût a présidé à la relation d'événements dont la nature justifiait un maximum de discrétion et de respect de la personne. La course au sensationnel n'a plus de limite (...) la RTBF, le vendredi soir, diffuse l'interview d'un pédopsychiatre qui met l'accent sur la discrétion dont doivent être l'objet enfants et parents victimes de ces faits. Le lendemain, la même RTBF sollicite et obtient une

interview de Laetitia et ses parents !", constate M.E. de Ernonheid.

"J'ai trouvé choquant que la RTBF ne déprogramme pas le film Vengeance Diabolique suite à l'actualité (...) ce film n'aurait jamais dû passer. Violence, sadisme, meurtre sur des jeunes gens étaient au rendez-vous...", remarque D.N. de Bouillon.

"Les pleurs et la colère suscités par les atroces événements relatifs à nos enfants doivent nous rappeler l'hypocrisie de notre société. La violence ici tant haïe est tellement recherchée qu'on lui consacre les meilleures heures d'écoute en télé...", relève B.B. de Haneffe.

Publicité belge sur TF1 ?

La Cour Européenne de Justice a condamné la Communauté Française. Celle-ci ne pourra plus maintenir un régime d'autorisation préalable expresse et conditionnelle pour la retransmission par câbles d'émissions de radiodiffusion télévisuelle en provenance d'autres Etats membres qui comportent de la publicité commerciale ou un programme de télé-achat plus particulièrement destinés aux téléspectateurs de la Communauté Française. Cet arrêt de la cour européenne pourrait redonner envie à TF1, dans ses programmes à destination de notre territoire, d'ouvrir des fenêtres spécifiques qui proposeraient notamment des publicités destinées plus particulièrement au public belge, et ce probablement au détriment des rentrées publicitaires de la RTBF, de RTL TVI, de CANAL+ Belgique et des télécommunautaires.

L'autorisation, qui ne pourra plus être exigée, était également accordée à des chaînes à condition que celles-ci contribuent à soutenir notre création audiovisuelle, par exemple, en promotionnant des artistes belges, en coproduisant, etc. Ainsi, pour favoriser à juste titre peut-être la libre prestation des services, la Communauté Européenne est incapable d'inventer des principes qui respectent les régions les plus petites

et le droit à vivre de leurs créateurs.

Le Royaume-Uni est également condamné par la Cour Européenne de Justice. Celui-ci ne pourra plus accorder deux licences de diffusion différentes : la "domestique" destinée aux chaînes britanniques, et la "non domestique" qui, jusqu'à présent, était imposée aux chaînes étrangères, par exemple américaines, qui demandaient une autorisation de diffusion depuis la Grande-Bretagne pour s'imposer dans un autre pays membre et "profitaient" ainsi de la libre circulation Européenne. C'était, par exemple, le cas de TNT Cartoon qui devra s'inventer d'autres stratégies de pénétration en Europe.

A propos de chansons...

Ce n'est pas avec sa nouvelle émission La Chanson du Siècle que la RTBF s'acquittera de sa mission culturelle. Le 19 septembre dernier, au Botanique, se déroulait un débat où les spécialistes recherchaient les moyens pour mieux exporter nos chanteurs à l'étranger. Une de leurs conclusions ? Il manque une émission de télévision qui permettrait que nos artistes puissent présenter leur propre répertoire en live.

Pour La Chanson du Siècle, les jeunes artistes belges doivent interpréter les refrains du siècle. Ainsi, ils ne touchent pas les droits d'auteurs, ce qui serait le cas s'ils interprétaient

leurs propres compositions. Ceci ne permet pas au public de découvrir leur répertoire. Et qui a le droit, dans cette émission, de chanter son propre répertoire ? La vedette confirmée : Dave, Gilbert Montagné, Adamo, Gérard Lenorman, etc.

Avec notre argent

Où va l'argent de notre abonnement au câble ? Un article paru dans Le Soir du 10 et 11/8/96 permet de découvrir que Radio Public ristourne 5 millions par an à la commune de Schaerbeek composée de 100.000 habitants et que Brutélé, beaucoup plus généreuse, offre 35 millions par an à la commune d'Ixelles qui ne compte que 70.000 habitants. Bien entendu, Schaerbeek a décidé, à la veille du renouvellement de son contrat, de faire monter les enchères. Mais, nous, téléspectateurs, découvrons ainsi qu'une partie importante du financement que nous déboursions pour l'audiovisuel, tout comme la redevance annuelle radio TV, ne retourne pas à l'audiovisuel, qui pourtant en aurait tant besoin ! Et il suffirait que les télédistributeurs s'acquittent de quelques frais de droits d'auteurs complémentaires pour pouvoir diffuser sur le câble plusieurs chaînes réclamées par leurs clients, parmi lesquelles la Chaîne de la Connaissance dirigée par Jean-Marie Cavada...